

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/09-449-80 du 02/02/2009

PROGRAMME 2009-2010 DU PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION - MODULES DE FORMATION LX " CONTINUITES INTER DEGRES CYCLE 3 - 6EME "

Destinataires : IA DSDEN, IA IPR, IENA/ IA IPR chargés de la formation continue, IEN chargés de circonscription du 1er degré, Coordonnateurs de bassin, Principaux de collège

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

Les dispositions suivantes conditionnent l'inscription d'un module de formation lié aux continuités inter degrés cycle 3 – 6^{ème} au programme 2009-2010 du PAF.

Inscription préalable

Toute demande de module de formation LX " Continuités inter degrés cycle 3 – 6^{ème} " est inscrite au Plan de formation d'établissement (PFE) pour le collège.

Phase d'élaboration du module

Dans le cadre de la réalisation du programme 2009-2010 du PAF, une demande d'accord préalable " Continuités inter degrés cycle 3 – 6^{ème} " est établie sous la responsabilité du chef d'EPL et de l'IEN chargé de circonscription (voir pièce jointe en annexe). Cette demande porte les éléments constitutifs de la composante pédagogique du module de formation. Elle est jointe au dossier d'organisation DIFOR par le chef d'EPL. La procédure se déroule, en continu, du 1^{er} septembre 2009 au 30 avril 2010 inclus.

Les objectifs, contenus et modalités de ce module sont définis en concertation. La demande porte obligatoirement la signature du chef d'établissement ainsi que la signature de l'IEN chargé de circonscription.

Cette demande est établie conformément :

- aux priorités nationales et académiques telles que la scolarisation des élèves handicapés, la grande difficulté scolaire prenant en compte les personnels des SEGPA, l'accompagnement du plan de rénovation des langues vivantes, l'évaluation par compétences, les gestes professionnels...
- aux informations en termes d'objectifs de formation de l'Inspection pédagogique régionale, notamment données par lettre de rentrée, ou exprimées en réunion de bassin de formation.

L'appui des IA-IPR dans la rédaction des objectifs et des contenus de formation peut être (efficacement) sollicité.

Afin de répondre aux besoins des équipes constituées, une plus grande réactivité doit être recherchée. Compte tenu des contraintes de remplacement dans le 1^{er} degré, ces modules pourraient se dérouler, une partie du temps au moins, dans le cadre des journées dévolues aux projets (papet ; projet de circonscription dont les animations pédagogiques ; projet de réseau...).

Modalités liées aux convocations des personnels du second degré

Pour les personnels du second degré, il est de la responsabilité du Chef d'EPL de :

- Renseigner et de remettre au correspondant de bassin DAFIP le dossier d'organisation DIFOR, cinq semaines avant le début de la session de formation.
- Joindre au dossier, avec la demande d'accord préalable mentionnée ci-dessus, la liste alphabétique des participants au module dûment certifiée (voir pièce jointe en annexe).
- Inscrire, dans le même temps, les personnels dans GAIA sur le dispositif et sur le module ouvert sous la référence de l'EPL.

Dans le cas d'un dossier non conforme techniquement, le Chef d'EPL et l'IEN sont informés par la DAFIP.

Le dossier d'organisation visé par le DAFIP est transmis à la DIFOR pour édition des convocations.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION 2009-2010

Demande d'accord préalable à l'inscription d'un module " Continuité inter degrés Cycle 3 –6ème " au PAF

Liste des participants du 2nd degré

Civilité	NOM	Prénom	Grade	Discipline d'enseignement	Etablissement	Ville

Pièce à joindre au dossier d'organisation du module



PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION 2009-2010

Demande d'accord préalable à l'inscription
d'un module " Continuité inter degrés Cycle 3 -6^{ème} " au PAF

Obligatoirement co-signée par le Principal du collège et l'IEN chargé de circonscription



Délégation
académique
à la formation
et à l'innovation
pédagogique

Affaire suivie par
le Correspondant
de bassin DAFIP

Place Lucien
Paye
13621 Aix-en-
Provence
cedex 1

PIECE A JOINDRE AU DOSSIER D'ORGANISATION PAR LE PRINCIPAL DU COLLEGE D'APPUI

Nom du Chef d'établissement, responsable pédagogique :
Collège d'appui : Ville :
Tél : e-mail :
Nom de l'IEN : Circonscription :
Tél : e-mail :

Noms des collèges associés : Ville :
.....

Les EPLE associés n'ont pas à produire une demande d'accord préalable La demande est inscrite dans le PFE des collèges.

Objectif de formation (contrainte GAIA : 150 caractères)

Contenus de formation (contrainte GAIA : 200 caractères) :

Les intervenants

NOM	Prénom	Grade	Adresse administrative	Nb d'h d'intervention

Rappel : dans le cadre du PAF, tout intervenant 1^{er} et/ou 2nd degré doit être habilité par l'IEN ou par l'IA IPR de spécialité

Lieu :
Dates : Durée en heures :
Effectif 2nd degré : Effectif 1er degré :

Nombre de groupes distincts pour le 2nd degré (ex : Français et LV) :

Un personnel du 2nd degré appartient à un groupe et un seulement

Cachet de l'EPLÉ date :	Cachet de l'IEN date :
Visa du Chef d'EPLÉ	Visa de l'IEN
<i>Le Principal s'engage à renseigner le dossier d'organisation Rectorat-DIFOR selon la procédure académique en cas d'inscription du module à l'offre du PAF</i>	<i>L'IEN s'engage à renseigner le dossier d'organisation IA selon la procédure départementale en cas d'inscription du module à l'offre du VDPAF</i>

PIECE A JOINDRE AU DOSSIER D'ORGANISATION PAR LE PRINCIPAL DU COLLEGE D'APPUI

Visa du DAFIP date :

Avis favorable Avis défavorable

Motif de l'avis défavorable :
.....